

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPALPANNEAU D’AFFICHAGE ELECTRONIQUE PROMENADE  
APPROBATION DEVIS

L’an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 3 septembre à 18h30, le Conseil Municipal de POUZOLLES, légalement convoqué, s’est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Guy ROUCAYROL, Maire de POUZOLLES.

Présents : MM. ROUCAYROL Guy, ALMES Bernard, BONAVIDA Claude, CALON Mauricette, CAZALS Christophe, CROS Monique, IZARD Julien, MARCO Claude, MAS Bernard, MIRABILE Noelle, SURRE Line, SIMON Jennifer.

Absents excusés : MM. LUCAS André, MARQUET Nathalie.

Pouvoir de Mme MARQUET à M. BONAVIDA.

Secrétaire de séance : MME SIMON Jennifer

Membres en exercice 14, présents 12, absents excusés 2.

Convocation en date du 27 août 2024.

Voix pour 13, contre 0, abstention 0

La société ACE a déjà fourni un panneau d’affichage électronique installé à l’entrée du village.  
Un devis a été reçu pour un nouveau panneau d’affichage à installer à la promenade.  
Il s’élève à 9 679 € HT.  
Monsieur le Maire propose d’accepter cette proposition

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

- **ACCEPTE** la proposition de fourniture d’un panneau d’affichage électronique de l’entreprise ACE pour un montant de 9 679 € TTC
- **AUTORISE** le Maire à signer le devis et à engager la dépense.
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget principal 2024

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Guy ROUCAYROL

